

Vigilance démarchages / cambriolages

ATTENTION!

“

Madame, Monsieur,

Le SMDEA souhaite vous informer que des individus se font actuellement passer pour nos agents afin de procéder à des tentatives de cambriolage auprès des particuliers.

Nous vous invitons à faire preuve de vigilance, et nous vous rappelons que les agents du SMDEA sont identifiables : véhicule logoté et tenue professionnelle.

En cas de doute, il est recommandé de ne pas laisser entrer la personne et de contacter immédiatement le SMDEA au 05 61 04 09 00.

*Bien cordialement,
Le SMDEA*

“

ATTENTION !! Nouveaux cambriolages sur la commune, restez vigilants !!

Cambriolage : comment réagir et limiter les risques ? Il est important de savoir quels gestes adopter face à un cambriolage.

Voici nos conseils de prévention et les démarches à entreprendre :

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/fiches-pratiques/habitation/cambriolage-reagir-limiter-risques>

“

RAPPEL : La commune ne mandate, en aucun cas, des personnes pour effectuer du démarchage à domicile ou téléphonique. La plus grande vigilance est appelée !

“

IL N'Y A AUCUNE OBLIGATION A RECEVOIR CES DÉMARCHEURS CHEZ VOUS malgré qu'ils s'annoncent en mairie comme c'est le cas pour les deux campagnes ci-dessous !!



Vigilance : attention aux démarchages frauduleux se faisant passer pour Enedis

Madame, Monsieur,

Une nouvelle vague de démarchage frauduleux, notamment par téléphone, est actuellement en cours. Des personnes se font passer pour Enedis ou ses partenaires afin de proposer de fausses offres commerciales ou d'obtenir des informations personnelles.

Enedis condamne fermement ces agissements, qui sont graves et pénalement répréhensibles.

Nous vous invitons à la **plus grande vigilance** et vous rappelons que :

- Les interventions d'Enedis relèvent exclusivement de missions de service public, comme le raccordement, la gestion du compteur Linky, le dépannage ou la mise en service de l'électricité.
- Enedis ne pratique aucun démarchage commercial et ne propose aucun produit ou service à la vente.
- Toute intervention d'Enedis nécessitant l'accès à votre installation électrique fait systématiquement l'objet d'un rendez-vous préalable, sauf situation d'urgence ou de sécurité sur le réseau électrique.

En cas de doute, ne communiquez aucune information et mettez fin à l'échange.

Si vous êtes victime ou témoin d'un démarchage frauduleux, vous pouvez le signaler via les dispositifs officiels suivants :

- <https://www.bloctel.gouv.fr/> : Inscription sur la liste d'opposition téléphonique
- <https://www.33700.fr> : Signalement de démarche abusive
- <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSPP> : Déclaration par courrier ou téléphone auprès de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)

Vous pouvez également retrouver ces informations sur le site officiel Enedis.fr :

[Enedis alerte ses clients contre une nouvelle vague de démarchages frauduleux | Enedis](#)

Nous vous remercions de votre vigilance.